Elle rend, dans les quinze jours suivant le deuxième arrêt d'annulation, après avoir pris connaissance de l'enquête, et avec les mêmes pouvoirs qu'un arbitre, une sentence arbitrale qui ne peut faire l'objet d'aucun recours.

2524-10 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mans 2007

■ Legif. ■ Plan

Jp.C.Cass. ■ Jp.Appel ■ Jp.Admin. ■ Jurical

Les actes accomplis en exécution des dispositions du présent chapitre sont dispensés des droits de timbre et d'enregistrement.

Section 3: Dispositions d'application.

2524-11 ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007 ■ ULegif. ■ Plan & Jp. C.Cass. ■ Jp. Appel ■ Jp. Admin. ■ Jurical

Des décrets en Conseil d'Etat déterminent les modalités d'application du présent chapitre.

Chapitre V : Dispositions pénales.

Le fait de méconnaître les dispositions des articles L. 2522-3 et L. 2523-4 est puni d'une amende de 3 750 euros.

. 2525-2 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007 ■ Legif. ■ Plan 🎍 Jp. C. Cass. 🛍 Jp. Appel 🗎 Jp. Admin. 🗟 Juricaf

Le fait de méconnaître les dispositions de l'article L. 2523-9 est puni d'une amende de 3 750 euros.

Livre VI: Dispositions relatives à l'outre-mer

Titre Ier : Dispositions générales

Chapitre unique.

2611-1 Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007

☐ Legif. ■ Plan ◆ Jp.C.Cass. ② Jp.Appel □ Jp.Admin. ② Jurical

Les dispositions générales prévues par l'article L. 1511-1 sont également applicables aux dispositions du présent livre.

Titre II: Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miguelon